



LE LIBAN ENTRE MAUVAISE GOUVERNANCE ET CRISES SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Christelle KASSARGY¹, Sarah HAYKAL HARIRI², Jocelyne ADJIZIAN GÉRARD¹

1- CREEMO – Département de géographie (Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) – Université Saint-Joseph de Beyrouth)

2- Faculté des sciences économiques (Université Saint-Joseph de Beyrouth)

Résumé

Le Liban est confronté à une multitude de crises socioéconomique, politique, environnementale et sanitaire, liées principalement à un problème de mauvaise gouvernance. La lutte contre celle-ci s'inscrit dans une perspective de développement durable. Une gouvernance locale fondée sur l'approche citoyenne s'avère une condition indispensable pour la réussite des réformes administratives tant attendues, permettant aux acteurs (citoyens, société civile et secteur public), non seulement de contrôler et d'infléchir l'action des pouvoirs publics, mais aussi de contribuer à la mise en place de politiques publiques et à la production de services d'intérêt général.

Mots-clés

Gouvernance – Corruption – Crises – Développement durable – Liban.

Abstract

Lebanon is facing multiple socioeconomic, political, environmental and health crises linked mainly to bad governance. Combating bad governance is part of a sustainable development perspective. A local governance based on an individual approach turns is a way for the successful implementation of the long-awaited administrative reforms allowing actors (citizens, civil society and the public sector) not only to oversee and influence the action of public authorities, but also to contribute to the establishment of public policies and production of services of general interest.

Keywords

Governance – Corruption – Crises – Sustainable development – Lebanon.

Introduction

Depuis trois décennies et pour affronter les nombreux défis auxquels le monde doit faire face, de multiples conférences et accords internationaux ont favorisé l'émergence du concept de développement durable (CMED, 1987). Or, comme il ne peut y avoir une approche « universelle » du développement durable, chaque pays doit tracer sa propre voie, en fonction de sa culture, de son histoire, de ses priorités socio-économiques, des institutions et des structures politiques en place.

De nos jours, les termes de développement durable et de gouvernance sont fréquemment associés. Tout se passe comme si l'on considérait désormais « qu'une bonne prise en charge des problèmes d'environnement et de développement économique ne passait plus uniquement par le recours à des systèmes technologiques éco-compatibles ou à des modèles économiques soucieux de la préservation des ressources naturelles et des équilibres sociaux, mais aussi par la mise en place de systèmes organisationnels, de systèmes d'action collective » (Pinson, 2006, p. 1). La gouvernance constitue, de ce fait, un des piliers du développement durable et l'une des conditions *sine qua non* de son opérationnalité (Combe, 2015).

La gouvernance qui est l'art de gérer de façon cohérente les enjeux d'une société est nécessairement liée à l'histoire des populations concernées, à leurs pratiques culturelles et à l'espace qu'elles occupent à un moment donné (Alcouff *et al.*, 2002). Il s'agit aussi d'un ensemble de règles et de processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Elle implique une éthique de la gestion : plus ouverte, décentrée, collaborative, conduisant à l'intervention d'une pluralité d'acteurs.

Néanmoins, une condition est nécessaire à la mise en place d'une bonne gouvernance : la sécurité et la stabilité sociale et économique (Khazri, 2011). En effet, si la bonne gouvernance est synonyme de développement durable, la mauvaise gouvernance renvoie à la corruption qui entrave le développement socio-économique, accroît les inégalités sociales, contribue à la destruction des ressources et entretient les conflits (Fearon, 2011). Un grand nombre de pays connaît des dysfonctionnements (de gouvernance, institutionnels, sécuritaires, économiques, dus aux conditions géopolitiques...) qui sont à l'origine de crises parfois longues pouvant menacer toute perspective de mise en place d'une démarche de développement durable. Le Liban en est un bel exemple.

Depuis la création du Grand-Liban à la fin de la Première Guerre mondiale et le démembrement de l'Empire ottoman (1920), suivis de la fin du mandat

français (1943) et de l'indépendance, le Liban n'a cessé de résister aux diverses crises régionales et nationales (invasions israéliennes, guerre civile...). Signé en octobre 1989, l'accord de Taëf (Accord de Taëf, 1989) a consacré une économie politique d'après-guerre fondée sur le partage communautaire et confessionnel des ressources, avec une extrême inégalité dans la distribution des richesses (Assouad, 2017). Cet accord n'a pas pu établir une république fondée sur l'équité, la décentralisation administrative, le développement économique équilibré et la justice sociale (Corm, 2004).

L'épuisement du système politique mis en place s'est traduit par l'avènement des protestations et manifestations qui ont débuté en 2015 avec la crise des déchets et pris une ampleur jamais connue auparavant, en 2019. Depuis lors, ce pays du Levant connaît une des crises socio-économiques, politiques et environnementales les plus aiguës de son existence. La société civile a dénoncé la corruption endémique qui touche le secteur public, le dysfonctionnement de l'État, la paralysie des institutions politiques, sur fond de crises socio-économique, sanitaire et environnementale. En effet, ce pays occupe la 137^e place sur 180 en termes de perception de la corruption, selon l'échelle mondiale internationale avec un score de 28/100 (Transparency, 2019).

La crise de 2019 a eu des répercussions sociales désastreuses : faillite de nombreuses entreprises, licenciements massifs, augmentation du taux de chômage (55 % en 2019) (The Lebanese Government's Financial Recovery Plan, 2020). De plus, le secteur bancaire a été affecté par une crise de liquidités et de solvabilité, privant les déposants de la possibilité de retirer leurs dépôts en devises étrangères. La perte de confiance des ménages, ainsi que celle des investisseurs et des marchés internationaux, a conduit le pays à une grave crise monétaire, provoquant une dépréciation *de facto* de la livre libanaise.

Ce dysfonctionnement est non seulement dû à une instabilité politique interne et régionale, mais aussi à une administration publique défailante, inefficace, corrompue et dispendieuse. La mauvaise gouvernance caractéristique du Liban et la désinvolture des politiciens se sont concrétisées par l'explosion du port de Beyrouth, le 4 août 2020. Cette catastrophe a provoqué la mort de centaines d'individus, des milliers de blessés, ainsi que des dégâts matériels privant près de 300 000 personnes de logement. La crise de confiance entre les citoyens et les décideurs (Khazen, 2019), ainsi que la réputation du pays pour sa mauvaise gouvernance, menacent la possibilité de mise en place d'une politique de développement durable.

Or, « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables » (Principe 25, Nations Unies, 1992). Par

conséquent, un développement durable fondé sur une bonne gouvernance fait partie intégrante de la réponse globale à la crise. C'est une condition préalable à l'édification de sociétés et de nations pacifiques et prospères. La prévention des conflits, quels qu'ils soient, est l'un des piliers du développement durable (OCDE, 2002).

Mais l'idée de tendre vers une « bonne » gouvernance impliquerait de se concentrer sur les atouts qui favoriseraient la mise en place du développement durable et sur les obstacles qui pourraient la freiner. Appréhender la réalité du contexte (social, économique, environnemental, politique...) du pays, ses différences et ses oppositions doivent être interprétées comme des facteurs d'enrichissement et comme une avancée dans le débat démocratique.

1. Une réalité libanaise : crises et mauvaise gouvernance

1.1. Contexte de crise

Situé au centre de l'une des régions les plus instables du monde, le Liban est entré, au cours de cette dernière décennie, dans une crise politique sur fond d'effondrement économique, de révolte sociale et de dégradation environnementale. Ces dysfonctionnements sont inhérents à une « mauvaise gouvernance » (Banque Mondiale, 2003), concrétisée par la fragilisation et la paupérisation de l'Etat libanais. L'indicateur mondial de gouvernance de la Banque Mondiale (WGI)¹ (Kaufmann, Kraay & Mastruzzi, 2010) souligne que tous les indicateurs de la gouvernance au Liban se détériorent à cause, principalement, de la corruption, du manque de stabilité politique, de l'insécurité et des libertés fondamentales parfois compromises. En effet, le « niveau de la voix citoyenne et responsabilité » de 32,51 % en 2019² montre bien que le citoyen libanais ne participe pas réellement au choix de ses gouvernants. La faiblesse du score de la « stabilité politique et l'absence de violence » est liée aux nombreux événements sécuritaires que traverse le Liban (terrorismes politique ou religieux, crimes, guerres récurrentes, ...). L'indicateur « Efficacité du gouvernement » a chuté de 39,71 % en 2009 à 17,79 % en 2019, la « règle de droit » est passée à 19,71 % en 2019. Le « contrôle de la corruption » qui était de 21,53 % en 2009 et de 12,02 % en 2019 place le Liban parmi les pays les plus corrompus au monde.

La mauvaise gouvernance se manifeste par la crise économique sans précédent que traverse le Liban. La mauvaise gestion de la dette publique depuis la sortie de la guerre, la hausse des paiements des intérêts et des services de la dette publique, représente en 2019, selon le Fonds Monétaire International, 50 % des revenus de l'État (FMI, 2019). À cela, s'ajoute le gonflement artificiel des effectifs du secteur public, résultat des politiques clientélistes de recrutement où les

salaires des fonctionnaires représentent plus de 30 % du budget de l'État. Le déficit budgétaire s'est principalement creusé en raison des pertes accumulées par le secteur de l'Électricité Du Liban (autour de 2 milliards de dollars par an) et qui pèsent pour quelques 30 % du déficit du budget de l'État libanais. On pourrait aussi relever l'inégalité dans la répartition des revenus malgré la hausse du PIB au cours de la dernière décennie (56,6 milliards de dollars en 2018 selon la Banque Mondiale). Le Laboratoire sur les inégalités mondiales souligne que la concentration des revenus est parmi le plus élevé au monde. Les 1 % les plus riches de la population captent 23 % du revenu national et 40 % des richesses du pays. Cette dégradation du secteur économique a eu des répercussions sur le plan social. Le taux de pauvreté – qui a atteint 45 % (Banque Mondiale, 2020) – ne peut que s'aggraver en l'absence d'une stratégie nationale de protection sociale. Au Liban, les aides sociales relèvent, en grande partie, d'associations caritatives et d'institutions religieuses (Efrem, 2018).

Tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas réussi à privilégier le développement durable notamment en matière environnementale. Il existe une différence entre des signatures d'accords internationaux et leur application. Bien que le Liban (membre de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1945) ait adhéré, signé et ratifié plus d'une douzaine de conventions et traités relatifs à l'environnement³, promulgué des lois et des décrets⁴ reflétant son engagement vis-à-vis de ces instruments internationaux, la gouvernance environnementale fait toujours défaut. Depuis la sortie de la guerre, en 1990, et jusqu'à présent, le gouvernement libanais n'a toujours pas réussi à mener une politique environnementale efficace qui vise à limiter la pollution et à préserver les ressources naturelles. La problématique environnementale a connu son apogée en 2015, lors de la crise des déchets. Celle-ci, qui a duré huit mois, a poussé les Libanais à descendre dans les rues du centre-ville de Beyrouth réclamant une « révolution ». Malgré les nombreuses contestations, aucune solution durable pour la gestion des déchets n'a été proposée. Ainsi, il n'est nullement étonnant de voir que le Liban a été classé, en 2020, au 4^e rang mondial des pays les plus pollués (NUMBEO, 2020). De ce fait, la santé et la qualité de vie des citoyens se sont fortement dégradées et le taux de mortalité imputé à la pollution⁵ augmente (UNDP, 2018).

Tous ces problèmes économiques, sociaux et environnementaux ne peuvent être appréhendés en dehors d'une analyse de la gouvernance au Liban et indépendamment de la structure politique du pays.

1.2. Régime politique libanais

Le régime politique libanais est communément étudié comme relevant d'un modèle de « démocratie consociative » ou consociationalisme. Ce modèle désigne un ensemble de « cas déviants » par rapport aux typologies traditionnelles des sciences politiques. Le modèle consociatif renvoie notamment à un type de sociétés marquées par des clivages entre des sous-cultures locales, avec des démarcations fortes entre des communautés historiques engagées dans un système de lutte qui conduit à une instabilité systémique. Ces clivages, qui s'accompagnent d'une tendance forte vers l'instabilité, risquent de faire voler le pays en éclats si les élites politiques ne sont pas capables de transcender ces lignes de démarcations, par la négociation et l'établissement d'un consensus politique. La Suisse, l'Autriche et le Liban sont considérés comme des exemples-types de la démocratie consociative (Lijphart, 1969).

Dans ce sens, les partis confessionnels au Liban forment des « clubs » ou une forme d'association volontaire établie dans le but de fournir des biens publics exclusifs aux membres du groupe (services de santé et d'éducation, aides sociales aux familles démunies, des opportunités de travail, etc.). Dans cette économie de clubs, le clientélisme est un phénomène central et le « patron de clientèle » est identifié en tant qu'acteur majeur au niveau de la vie politique qui repose sur la recherche de rente.

Ce régime consociatif a nourri le fanatisme et l'exploitation de la religion dans la compétition politique (Messarra, 1998), tout en affaiblissant les institutions de l'État, rendant la responsabilisation des élites politiques quasi impossible. L'État central est presque absent à la fois en tant que force politique et en tant que lieu d'exercice d'un pouvoir légitime, au niveau de la régulation économique. En outre, le secteur public est rongé par la corruption endémique (Hafez, 2009) et la marginalisation des institutions constitutionnelles (Ramadan, 2000). Ceci est dû au fait qu'au Liban, le pouvoir est exercé à des fins privées et que la corruption se manifeste à tous les niveaux, que ce soit ceux de l'administration, du pouvoir, de la population et de ses représentants (Hafez, 2009). La généralisation de la corruption, allant de la petite (celle qui émane du citoyen) à la grande corruption (celle qui émane des hommes politiques), dans un contexte de défaillance de l'action publique, est loin de toute démarche participative. La complexité du système libanais réside dans son incapacité à transformer une culture politique fragmentée en une démocratie consociative stable (Clement, 2011).

Cette structure politique, fondée sur une coopération entre les partis politiques, idéologiquement opposés, ne partageant aucune perspective commune, et basée sur la culture de la rente, justifie la crise du pays à tous les niveaux.

La réalité libanaise appréhendée par cet état de crise renvoie à une mauvaise gouvernance, tant au niveau socioéconomique, environnemental et politique, dans un contexte de défaillances institutionnelles. Cette crise s'est exacerbée à partir d'octobre 2019 suite à un vaste soulèvement populaire. Face à cette instabilité chronique, le développement durable à l'échelle locale peut-il être une issue pour faire face à ces crises ? (Waller-Hunter, 2002).

2. Gouvernance à l'échelle locale : une perspective de développement durable dans un pays en conflit ?

Face à un État défaillant, la recherche de consensus et de solutions innovantes à l'échelle locale, pourrait être une réponse à la crise que traverse le Liban et un moyen d'ouvrir des perspectives de mise en place d'une politique de développement durable. En effet, c'est à l'échelle locale que se confrontent les visions, s'énoncent les problèmes qualifiés de communs et que s'élaborent des stratégies adaptées aux spécificités et aux contextes territoriaux.

La pertinence du niveau local pour l'action collective, en général, et pour la mise en œuvre d'une gouvernance dans un but de développement durable, en particulier, semble aujourd'hui un aspect communément admis. Plusieurs raisons plaident pour une approche locale et territorialisée : les gouvernements centraux ne peuvent, à eux seuls, surmonter les obstacles complexes à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (UNDP, 2015) ; les pouvoirs locaux, plus proches de leurs administrés, sont à même de trouver des solutions adaptées aux contextes social et économique de leur commune (Olson, 1965). Finalement, la production de biens publics est plus efficace lorsque les bénéficiaires sont localisés géographiquement, le financement étant local, les besoins sont mieux cernés.

Cependant, trois mots-clés devraient constituer le socle de cette nouvelle représentation du pouvoir : le consensus, le partenariat et la participation. Réunis autour de valeurs communes, les acteurs de la gouvernance sont identifiés à des partenaires qui, chacun à leur niveau, participent au fonctionnement du système et travaillent à améliorer leur capacité à s'entendre. C'est à travers le dialogue, en échangeant les points de vue et en multipliant les rencontres que les malentendus se dissiperaient et que se dégageraient des orientations communes (Joumard, 2009). De ce fait, le développement durable impose une nécessaire reformulation du cadre politique de négociation des crises et d'élaboration des politiques publiques. Il replace le citoyen et sa participation à l'exercice du pouvoir au cœur du développement (Raynal, 2009). En effet, la participation citoyenne est un instrument de modernisation de la gestion

publique et de gouvernance de l'action publique qui consiste à promouvoir une citoyenneté active (Joumard, 2012).

Mais au Liban, la gouvernance mise en place dans les différents territoires permet-elle le développement de ces espaces sur le moyen et long terme et l'implantation d'un cadre favorable au bien-être des populations dans un contexte de développement durable ?

Ainsi, Kassargy (2020) a mené une recherche sur la gouvernance et le développement durable dans trois villes de la plaine de la Beqaa, représentatives du contexte libanais : Zahlé (la plus grande ville de la région), Taalabaya (caractérisée par sa mixité communautaire) et Anjar (localité homogène du point de vue population). Ce travail montre que la situation libanaise reste complexe. En effet, les trois administrations locales sont, dans l'ensemble, respectueuses des lois et de la gestion budgétaire, mais la situation de la gouvernance actuelle laisse présager que le développement durable n'est pas un objectif qu'il serait possible d'atteindre dans un avenir proche.

En effet, la proximité entre décideurs et administrés est un potentiel qui définit la gouvernance locale. Des relations étroites entre les pouvoirs locaux et les habitants, une vision partagée, sont les prémices d'une démarche de développement durable. Malheureusement, selon Kassargy, cette dimension n'existe pas au Liban. Le lien distendu entre les hommes politiques et les citoyens, exacerbé par un manque de confiance, semble dans l'état actuel des choses difficile à renouer. Il s'agit d'un aspect à construire au Liban tout en évitant les conflits, que ceux-ci soient d'ordre institutionnel, politique ou économique.

L'intervention des influences politiques locales est une pratique répandue. Par exemple, il s'est avéré que dans l'une des trois communes (Zahlé), les cahiers des charges pour un appel à projet sont rédigés en fonction des intérêts de certaines personnes influentes. À Anjar, le parti en place ne semble souffrir aucune contestation. En parallèle, il faut avouer que les citoyens ne sont nullement préoccupés par la chose commune. Ils semblent totalement désintéressés des affaires locales ; preuve en est, la faible participation aux élections municipales. Ce comportement est-il à mettre en relation avec la problématique de la citoyenneté ou de l'écocitoyenneté ? Quelle que soit la municipalité, sa taille et sa composition sociale, on relève l'absence d'une volonté de participation démocratique. Les pouvoirs en place n'envisagent aucunement une telle possibilité et l'attitude détachée des citoyens montre bien l'absence d'intérêt pour la chose commune. Or, le principe de participation de tous les acteurs est au cœur d'un mode de développement qui se veut solidaire et partagé.

La dimension temporelle qui est au centre de la définition du développement durable, est absente. Les projets, les stratégies changent au gré de la capacité financière des conseils municipaux et de leurs perspectives. Le partenariat public-privé identifié comme « outil de réalisation » des Objectifs de Développement Durable pourrait constituer une solution aux contraintes financières lourdes qui pèsent sur les municipalités (ressources fiscales insuffisantes, possibilités de financement limitées). Mais pour le moment, cette ouverture vers le secteur privé reste frileuse. Est-ce dû à la dimension politique sous-jacente ou bien au contexte politico-économique du Liban ?

Face aux multiples crises et dysfonctionnements au niveau de la structure du pays, il convient de repenser l'action individuelle dans sa relation aux affaires publiques. Dans ce contexte, le citoyen peut s'avérer responsable de l'intérêt général par la délégation qui lui est accordée. De même, face à la défaillance publique dans la gestion des crises sociales et environnementales, le citoyen est appelé à jouer un rôle grandissant dans la prévention des crises et dans la diffusion de pratiques responsables.

3. Crise entre espoir et désespoir : une responsabilité individuelle pour un développement durable

La responsabilité citoyenne est une condition au développement durable et à la bonne gouvernance, notamment en temps de crise. Elle repose sur l'éthique professionnelle, les codes de déontologie et les valeurs démocratiques qui sont au cœur du principe de morale publique. Il ne convient pas simplement, pour les citoyens, d'imputer la responsabilité à l'homme politique ni de se substituer à la structure politique, mais il s'agit principalement de prendre part aux responsabilités économique, sociale, environnementale et politique. C'est pour cela qu'il convient de tracer une ligne de partage claire entre la responsabilité de l'homme politique et celle du citoyen. Il ne s'agit pas d'un paradoxe mais d'une responsabilité partagée entre les hommes politiques et les citoyens dans la mise en place du développement durable.

Or, au Liban, la réalité est toute autre. Le Libanais n'est pas présent au cœur de cette gouvernance. Il reste cloisonné dans ses considérations personnelles et confessionnelles. La situation de crise ne viendrait-elle pas de la propension du Libanais à refuser d'assumer une vie citoyenne ?

La corruption électorale en constitue une illustration exemplaire. La responsabilisation individuelle s'exerce au niveau de la vie citoyenne en choisissant de se faire représenter par des Hommes justes, honnêtes et responsables. Ce sont les citoyens qui servent et nourrissent ces responsables

(La Boétie, 1549). Or, il existe une corruption électorale justifiée par des calculs économiques rationnels de la part des hommes politiques (Lemennicier et Georgieva, 2007). Cet état de fait, répandu au Liban, pousse les électeurs à profiter de ce système et à agir en toute connaissance de cause. En contribuant à l'élection des hommes politiques responsables de la situation actuelle du Liban, le Libanais porte une large part de responsabilité dans le prolongement de cette situation de crise. Malheureusement, la corruption n'est pas sanctionnée socialement au Liban. Bien au contraire, elle s'avère une norme sociale, une pratique normalisée et tolérée dans les transactions quotidiennes des Libanais (Hariri-Haykal, 2017). S'agit-il d'une complicité ou d'une rationalité de la part des acteurs ? Cette absence de demande de sanction des hommes politiques ne serait-elle pas une forme de servitude dans laquelle le peuple oublie sa liberté pour le plaisir de servir le tyran, afin d'obtenir des faveurs et des privilèges ? En fait, le peuple délaisse sa liberté, le tyran ne la lui ôte pas.

L'individu a un rôle à jouer dans la politique publique (Monbeig, 2007). Il occupe une place primordiale au niveau de la gouvernance, même locale, pour arriver à une gestion participative et solidaire du bien commun. Mais ce manque d'engagement (Kassargy, 2020) est caractéristique de la population libanaise. Cette absence de considération d'une chose commune au Liban peut s'expliquer par des facteurs à caractère social. Cette appréhension individualiste du bien commun peut s'expliquer par le fait que la société libanaise s'organise au niveau de la sphère familiale, loin des structures étatiques. Ainsi, les priorités sont définies d'abord en pensant au bien-être de la « famille », privilégiant ainsi l'intérêt familial par rapport à l'intérêt collectif (Debuisson, 2014). Cette particularité rend d'autant plus difficile la gestion des ressources communes qui ne peut passer que par la reconnaissance de l'aspect commun de la ressource et donc par la nécessité de coopérer et renoncer à son avantage individuel pour sa gestion par l'ensemble (Adjizian Gérard *et al.*, 2013). Ce manque d'engagement collectif trouve également son origine au niveau des considérations communautaires et confessionnelles, ce qui rend la définition de l'intérêt collectif plus complexe. Au Liban, l'identité de l'individu est principalement fondée sur son appartenance confessionnelle (Picard, 1994). Chaque communauté définit sa propre aspiration au bien collectif et le citoyen reste cantonné dans ses considérations confessionnelles.

Finalement, l'approche individuelle, condition *sine qua non* pour la réussite des politiques de développement durable agissant dans l'intérêt de tous, peut-elle être envisagée au Liban ? Il existe donc un besoin d'implication des citoyens au moment de la conception et de l'exécution de toute politique œuvrant pour le développement durable. Il s'agit d'imposer, à travers de nouveaux

espaces démocratiques, le principe de responsabilité collective passant par des initiatives citoyennes et menant à un changement du processus d'élaboration et d'application des politiques publiques. Le citoyen est considéré comme un partenaire social de l'État, capable d'élaborer et de conduire des politiques de développement durable. L'enjeu est ainsi cette question de gouvernance et la création de synergies, non seulement en termes de collaboration, mais également de création de dynamiques collectives entre citoyens, pouvoirs publics, société civile, médias et acteurs du secteur privé.

Une éducation à l'écocitoyenneté s'avère donc indispensable pour stimuler le changement. Elle s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité et accorde un rôle primordial au citoyen. Mais cela ne pourra être possible qu'avec l'engagement actif, la motivation et l'implication de tous les acteurs (État, secteur privé, société civile et citoyens) pour la mise en place du développement durable et de la protection environnementale.

Conclusion

Les perspectives de développement durable au Liban restent sombres dans ce contexte de mauvaise gouvernance et de rupture entre décideurs et citoyens. Si une véritable solution de sortie de crise n'est pas envisagée, il sera difficile d'avoir la moindre amorce d'entente. De plus, il apparaît que les composantes qui constituent le cœur du développement durable et de sa gouvernance ne sont pas encore affirmées. Cette dernière, qui pourrait être un moyen de réponse à la crise, fait face à un grand nombre d'obstacles tant au niveau national que local et individuel.

Néanmoins, si la crise est le résultat de la mauvaise gouvernance, ne peut-elle pas être un facteur d'espoir pour le Liban ? Ce paradoxe peut aisément s'expliquer par la mobilisation citoyenne qui s'est organisée pour faire face au problème des déchets (2015), à la crise économique initiée en 2019 et à l'explosion du port de Beyrouth en août 2020. Le Libanais a peut-être compris qu'il ne pouvait compter que sur lui-même et sur ses propres forces pour affronter les différents événements qui ébranlent la vie économique et sociale du pays.

Finalement, ces crises ont révélé des atouts propres au Liban et certaines potentialités qui peuvent constituer de véritables opportunités de mise en place de bonne gouvernance et de développement durable. Le Libanais, qui vit les difficultés au quotidien, n'a-t-il pas pris conscience qu'il lui faut se détacher de son appartenance communautaire et affirmer sa citoyenneté ? Preuve en est, l'engagement citoyen qui, au gré de ces différentes crises, s'est concrétisé et

organisé. Les jeunes, actifs socialement, se substituent à un État quasi-absent. La société civile a témoigné de son esprit d'entrepreneuriat et d'une solidarité sociale.

Cette approche qui place le citoyen au cœur de toute politique de développement durable, peut apporter une solution au problème de la mauvaise gouvernance. Les issues de sortie de crise doivent être localement conçues, impliquant directement le citoyen dans la perception, dans la régulation et dans l'exécution des politiques (Ostrom, 1990).

Si des perspectives à l'échelle individuelle peuvent constituer un véritable socle pour le développement durable, le chemin à parcourir est encore bien long, car les analyses sur la gouvernance s'inscrivent dans un débat, sur les frontières entre l'individuel et le collectif, déterminant ainsi le choix politique des sociétés, faisant participer simultanément le secteur public et le secteur privé dans l'offre des biens communs.

Enfin, les initiatives individuelles et l'implication d'un grand nombre d'ONG au Liban dans les actions sociales et environnementales sont des atouts qui nous laissent espérer tendre vers une bonne gouvernance, polycentrique œuvrant pour le développement durable.

Notes

¹ L'indicateur mondial de gouvernance de la Banque Mondiale (WGI) mesure 6 dimensions de la gouvernance, pour 200 pays : l'expression et la responsabilisation, la stabilité politique et la violence, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, la primauté du droit et la lutte contre la corruption.

² L'indicateur mesure la gouvernance ; il s'agit d'une évaluation entre 0 et 100 ; un score élevé reflète une bonne gouvernance.

³ Comme les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques à Rio de Janeiro en 1992 et l'accord d'Accobams en 2005.

⁴ Décret (444/2002) pour la protection et la gestion de l'environnement, décret sur la détermination des genres des déchets des établissements de santé et leur décharge (décret 8006/2002) ; le code de l'eau, (loi n° 77/2018 ; loi n° 78/2018 sur la protection de la qualité de l'air ; loi n° 80/2018 sur la gestion des déchets solides ; loi n° 130/2019 sur les réserves naturelles...

⁵ Selon l'IDH, le taux de mortalité imputé à la pollution atmosphérique et à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations a atteint 51,4 (pour 100 000 habitants) en 2016, alors que le taux de mortalité imputé à l'inadéquation des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène a été de 0,8 (pour 100 000 habitants) en 2016 (UNDP, 2018).



BIBLIOGRAPHIE

- Accord de Taef. (1989). *Document de l'entente nationale – Accord de Taef*. Consulté à l'adresse: <http://www.presidency.gov.lb/Arabic/LebaneseSystem/Documents/TaefAgreementFr.pdf>
- Adjizian Gérard J., Zaarour R., Badaro Saliba N., Traboulsi M., Gérard P.-C., Bakhache C., Kehdy N., El Ess F., (2013) : « Beyrouth face à l'aridification du climat », *Science et changements planétaires / Sécheresse* ; 24(3): pp. 214-223. doi :10.1684/sec.2013.0391
- Alcouffe A., Ferrari S., Grimal L. (2002), « Les enjeux du développement durable ». *Sciences de la Société*, Presses universitaires du Midi. Consulté à l'adresse suivante : <https://ideas.repec.org/p/hal/journal/hal-02116569.html>.
- Assouad, L. (2017). *Rethinking the Lebanese economic miracle: The extreme concentration of income and wealth in Lebanon*. (September). Consulté à l'adresse: <https://wid.world/document/rethinking-lebanese-economic-miracle-extreme-concentration-income-wealth-lebanon-2005-2014-wid-world-working-paper-201713/>
- Banque Mondiale (2003). *Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: Améliorer l'inclusivité et la responsabilisation*. 24. Consulté à l'adresse <https://web.worldbank.org/archive/website00862/WEB/PDF/GOVOVERV.PDF>
- Banque Mondiale. (2020). *Une action résolue et des changements décisifs sont nécessaires pour réformer et reconstruire le Liban en mieux*. Consulté à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/08/30/beirut-explosion-decisive-action-and-change-needed-to-reform-and-rebuild-a-better-lebanon>
- Clement, F. (2011). *La théorie consociative : caractéristiques générales et applications au Luxembourg*. Consulté à l'adresse <https://liser.elsevierpure.com/ws/portalfiles/portal/11783371/Working Paper, n°2011-50>
- CMED. (1987). *Rapport Brundtland - Notre avenir à tous*. Consulté à l'adresse http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf
- Combe, H. (2015). « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Participation habitante et éco-quartiers*, vol. 6. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1058>
- Corm, G. (2004). « La situation économique du Liban et ses perspectives de développement dans la région », *Confluences Méditerranée*, 2(49), pp. 149-159. <https://doi.org/10.3917/come.049.0149>
- Debusson, M. (2014). *Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale*. (Thèse de doctorat de l'UTT). Consulté à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01162416/document>

-
- Efrem, M. (2018). *Vers une institutionnalisation du droit de l'aide et de l'action sociales au Liban à la lumière de l'expérience française* (Thèse de Doctorat en Droit, Université Paris II et Université Saint Esprit de Kaslik). Consulté à l'adresse <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a22a5482-08e7-485b-a0fb-1ce305dc5ca6?inline>
 - Fearon, J. D. (2011). « Fragilité des États, indicateurs de gouvernance et risque de guerre civile », *Revue d'Economie du Développement*, volume 19, pp. 153-186. <https://doi.org/10.3917/edd.254.0153>
 - FMI (2019). *Rapport annuel 2019 du FMI. Un monde connecté*. Consulté à l'adresse: <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2019/eng/assets/pdf/imf-annual-report-2019-fr.pdf>.
 - Hafez, Z. (2009). « La rente et le confessionnalisme au Liban », *Confluences Méditerranée*, 3 (70), pp. 89-103. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-3-page-48.htm>
 - Hariri-Haykal, S. (2017). "Social Norms and Conditional Corruption: The case of Lebanon". 5th Mediterranean Interdisciplinary Forum on Social Sciences and Humanities, *MIFS*, pp. 220-231. Consulté à l'adresse <http://eujournal.org/files/journals/1/books/5th.MIFS.2017.Barcelona.pdf>
 - Joumard, R. (2009). *Le concept de gouvernance*. Rapport LTE 0910, pp. 1-52. Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>
 - Joumard, R. (2012). « Gouvernance et citoyens », *Liaison énergie francophonie*, 2012, 91, pp. 21-25. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00916539>
 - Kassargy, C. (2020). *Gouvernance locale, Développement durable et Ecocitoyenneté*. Thèse de doctorat de l'Université Saint-Joseph.
 - Kaufmann, D., Kraay, A., Mastruzzi, M. (2010). *The Worldwide Governance Indicators Methodology and Analytical Issues*. The World Bank, (September). Consulté à l'adresse: <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/3913/WPS5430.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
 - Khazen, M. (2019). *Perception des risques liés à la pollution de l'air à Beyrouth (Liban)*. Thèse de doctorat de l'Université Saint-Joseph.
 - Khazri, A. (2011). « Le développement durable et les conflits armés ». *Télescope*, 17(2), pp. 114-130. Consulté à l'adresse https://telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_17_no2/Telv17n2_Khazri.pdf
 - La Boétie, É. (1549). *Discours de la servitude volontaire*. Consulté à l'adresse https://www.philo5.com/Textes-references/LaBoetie_ServitudeVolontaire_1549.htm
 - Lemennicier, B., Georgieva, M. (2007). « Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique? » Consulté à l'adresse http://lemennicier.bwm-mediasoft.com/article_165_la-corruption.html
 - Lijphart, A. (1969). "Consociational Democracy". *World Politics*, 21(2), pp. 207-225. doi:10.2307/2009820

-
- Messarra, A. (1998). « Confessionnalisme et citoyenneté au Liban ». Consulté à l'adresse : https://www.lorientlejour.com/article/258862/Confessionnalisme_et_citoyennete_au_Liban.html
 - Monbeig, M. (2007). « L'impossible démocratie participative » *Pensée plurielle*, 2(15), pp. 29-47. <https://doi.org/10.3917/pp.015.0029>
 - NUMBEO (2020). *Pollution Index by Country 2020 Mid-Year*. Consulté à l'adresse : https://www.numbeo.com/pollution/rankings_by_country.jsp
 - OCDE (2002). « Que peuvent faire les donateurs dans les pays en conflit ou peu performants ? » *Revue de l'OCDE sur le développement*, 1(3), pp. 158-180. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2002-1-page-158.htm>
 - Olson, M. (1965). *The logic of collective action- Public goods and the theory of groups*. Harvard University. https://doi.org/10.1007/978-3-319-20451-2_32
 - Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511807763>
 - Picard, E. (1994). « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures & Conflits*, Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan, pp. 1-15. <https://doi.org/10.4000/conflits.515>
 - Pinson, G. (2006). « Développement durable, gouvernance et démocratie », In Patrick Matagne (dir.), *Les effets du développement durable : gouvernance, agriculture et consommation, entreprise, éducation*, L'Harmattan, pp.19-28. Consulté à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00393493>
 - Ramadan, N.H. (2000). « Le Liban à l'ère des 'Ajustements structurels' : Mauvaise gouvernance et retour aux déséquilibres d'avant-guerre ». Consulté à l'adresse : <https://ieim.uqam.ca/IMG/pdf/02-2000-ramadan.pdf>
 - Raynal, S. (2009). « Gouvernance et Développement Durable », *La Revue des Sciences de Gestion*, 5(239-240), pp. 17-28. Consulté à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2009-5-page-17.htm>
 - *The Lebanese Government's Financial Recovery Plan (2020). Government Plan*. Consulté à l'adresse: <http://backend.institutdesfinances.gov.lb/wp-content/uploads/2020/05/The-Lebanese-Governments-Financial-Recovery-Plan.pdf>
 - *Transparency International – Lebanon. (2019)*. Consulté à l'adresse <https://www.transparency.org/en/countries/lebanon>
 - UNDP (2015). *Objectifs De Développement Durable*. Consulté à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/poverty-reduction/sustainable-development-goals-booklet.html>
 - UNDP (2018). *Human Development Indices and Indicators*. Consulté à l'adresse : <https://doi.org/10.18356/656a3808-en>
 - Waller-Hunter, J. (2002). « La gouvernance au service du développement durable dans le contexte de la mondialisation », *Reflets et Perspectives de la Vie Economique*, (1), pp. 19-33. <https://doi.org/10.3917/rpve.411.0019>



BIOGRAPHIES

- Christelle Kassargy, Docteur en géographie et aménagement du territoire - Centre de Recherche en Environnement – Espace Méditerranée Orientale – (CREEMO) – Département de géographie.
- Sarah Haykal Hariri, Professeur Associé – Faculté d'Économie – Université Saint-Joseph de Beyrouth.
- Jocelyne Adjizian Gérard, Chef du département de géographie – Directrice du Centre de Recherche en Environnement – Espace Méditerranée Orientale – (CREEMO).



REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à la *Fondation Diane et la Chaire de l'Éducation à l'Éco-Citoyenneté et au Développement Durable (CEEDD)* sans qui la thèse de Christelle Kassargy n'aurait pu avoir lieu.